Association vaudoise pour les Droits de la Femme No 58 Septembre 2010

GAZETTE

FONDATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS FAJe

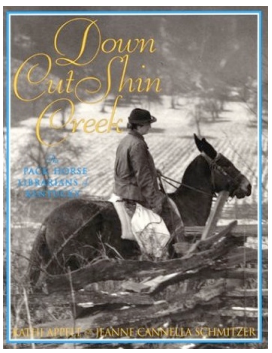

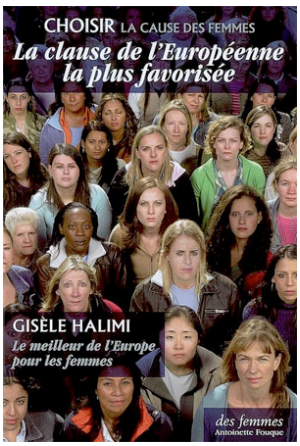

POLICE cantonale vaudoise

rosa canina

La bibliothèque de l'ADF est ouverte les mardis et jeudis, de 14h à 18h à la Maison de la femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne.
Les responsables se réjouissent de vous y accueillir et de discuter avec vous de vos auteur-e-s préféré-e-s. Abonnement 15.- francs par an (12.- pour les membres de l'ADF) ou 1.- franc par livre emprunté.
ATTENTION : la bibliothèque reçoit volontiers des livres en bon état, les livres que vous ne relirez de toute façon plus. Allégez vos bibliothèques ! (prochain marché aux puces fin janvier 2011)

Nos nouvelles acquisitions :
Aubenas Florence : Le quai d'Ouistreham, Ed de l'Olivier 2010
Azzerbedine Sophie : Confidences à Allah, Ed Leo Scherr 2008
Brécart Anne : Le Monde d'Archibald, Zoé 2009
Chaponnière Corinne : Henry Dunant, Ed Perrin 2010
Chapoutier Katia : Cent femmes inoubliables, Ed Solar 2010
Châtelet Noëlle : La petite aux tournesols, Stock 1999
Chevalier Tracy : Prodigieuses créatures, Quai Voltaire 2010
Clerc Christine : Tigres et tigresses, Plon 2006
Decoin Didier : Est-ce ainsi que les femmes meurent, Grasset 2009
Halimi Gisèle : Fritna, Plon 1999
Halimi Gisèle : La clause de l'Européenne la plus favorisée, Ed. des Femmes 2008
Higgins Clark Mary : La Maison du clair de lune, Albin Michel 2006
Huston Nancy : Infrarouge, Actes sud 2010
Lessing Doris : Victoria et les Staveney, Flammarion 2008
Plume Amélie : Les fiancés du glacier express, Zoé 2010
Pujade-Renaud Claude : Le désert de la grâce, Actes Sud 2007
Pujade-Renaud Claude : Les femmes du braconnier, Actes Sud 2010
+ **Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes** : Qui fait les nouvelles en Suisse ? (supplément au Projet mondial de monitorage des médias, rédigé par Caroline Carvalho et Sylvie Durrer)

rosa canina a une adresse électronique : rosacanina@citycable.ch

Sommaire

3 **Editorial** *Charlotte Mosquera*

Petite Enfance

7 **Débat au Conseil National** *Simone Chapuis-Bischof*
12 **Le développement de l'accueil extrafamilial dans le canton de Vaud – le point en 2010 –** *Doris Cohen-Dumani*
15 **Chassez le féminisme, il revient au galop** *Simone Chapuis-Bischof*

Politique

3 **A propos des droits politiques des femmes jurassiennes** *Guite Theurillat*
7 **Une Suissesse au Comité de la CEDEF** *Simone Chapuis-Bischof*
8 **Peut-on améliorer le droit des femmes en Suisse ?** *Simone Chapuis-Bischof*
11 **Un Partenariat pour la Sécurité** *Elisabeth Ruey-Ray*

Histoire

5 **Femmes cachées dans les rues de Lausanne** *Simone Chapuis-Bischof*
10 **Marguerite Narbel** *Laurent Chappuis*
14 **Femmes-bibliothécaires à cheval** *Viviane Schusselé*

Divers

2 **Rosa Canina**
6 **Féminisme :quelques flashes** *Simone Chapuis-Bischof*
6 **Des Blâmes**
9 **Agenda**
9 **Des Louanges**
15 **Appels à nos membres**

Edito *par Charlotte Mosquera*

A l'heure des ordinateurs toujours plus petits et puissants, des téléphones portables multifonctions, en bref d'une technologie inimaginable il y a quelques années encore, nous vivons toujours à l'âge de la pierre en ce qui concerne la garde des enfants.

Chacune et chacun d'entre nous connaît le calvaire des jeunes parents, à la recherche d'une place en crèche bien avant que le bambin pointe le bout de son nez. Cette situation ne peut donc plus durer !

La mise en place de structures de garde de nos chérubins a bel et bien été un processus long, toutefois la lutte pour obtenir plus de financement public n'est pas terminée et demande encore l'énergie de vous toutes et vous tous (voir p.12). Et voilà que l'UDC veut aujourd'hui imposer un système qui encourage les familles à ne pas utiliser les crèches, avec son initiative « pour les familles ». Il s'agit de permettre les mêmes déductions fiscales aux familles qui n'utilisent pas les crèches qu'à celles qui les utilisent, ce qui revient à balayer d'un revers de main tous les efforts consentis jusqu'à aujourd'hui dans ce domaine. Il faut rester conscient que les crèches coûtent aujourd'hui toujours relativement cher, et cette initiative engendrera un système dans lequel les crèches ne seront possibles que pour les familles les plus nanties. Nous demandons aujourd'hui que tout parent ait le droit de choisir entre l'utilisation de la crèche ou non pour ses enfants, et que ce choix ne soit pas motivé par des raisons financières uniquement.

La région lémanique n'est toutefois pas la plus mal lotie. Nous possédions en 2008, selon l'OFS, 4,4 crèches pour 1'000 enfants de moins de 7 ans, contre 2,2 au Tessin, 1,8 en Suisse centrale. Ces chiffres restent cependant grotesques ; et n'oublions pas qu'à l'heure actuelle seule une minorité d'enfants peuvent être placés en crèche.

A propos des droits politiques des femmes jurassiennes *par Guite Theurillat, ex déléguée à l'égalité de l'Université de Lausanne et citoyenne jurassienne*

Guite Theurillat Photo
www.auditoire.ch/spip.php?article1100

Si le Jura avait été un canton en 1959, les femmes jurassiennes auraient obtenu le droit de vote comme les Vaudoises et les Neuchâteloises lors de ce scrutin. Mais le Jura faisant encore partie du canton de Berne à cette époque, a été minorisé lors de ce scrutin fédéral. Le canton de Berne a voté NON aux droits de vote des femmes à 64,5%. Cette période était la grande période de la militance du Mouvement séparatiste jurassien et les femmes jurassiennes y participaient activement. Dès sa création, en 1964, l' AFDJ (Association féminine pour la défense du Jura) est rapidement devenue l'adresse où les femmes ont pu s'informer et se former à la politique. Cette association a encouragé ses membres à connaître l'histoire jurassienne, en proposant des cours d'instruction civique.

Elle a donné également à ses adhérentes l'occasion de se préparer à la vie civique et a soutenu les aspirations des femmes dans les domaines politique, culturel, social et professionnel. Habituées aux coulisses, les femmes de l' AFDJ sont apparues sur la scène publique. En 1971, elles ont pris une part active dans la campagne pour l'octroi du vote aux femmes et obtinrent enfin les droits politiques.

Le fait de pouvoir militer dans un mouvement de libération, mais de façon indépendante, a permis aux

Jurassiennes de s'initier à la vie parlementaire, de se préparer à devenir électrices, citoyennes, bref, prêtes à prendre leurs responsabilités lors du vote final sur la question jurassienne en 1974. Elles ont eu une représentante à l'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura en 1978, Valentine Friedli, qui est devenue par la suite conseillère nationale.

Valentine Friedli
Photo www.jura.ch/Htdocs/

Dans la Constitution jurassienne, les femmes de l' AFDJ ont fait oeuvre de pionnières en Suisse en faisant inscrire un Bureau de la Condition Féminine (BCF), premier canton à mettre sur pied une telle institution. Actuellement, il est appelé Bureau de l'Egalité entre Femmes et Hommes (BEFH). L'AFDJ participe toujours aux travaux du Bureau et soutient ses actions. Bureau auquel a participé l'auteure de cet article dès sa création le 1er mars 1979, durant 9 années, en qualité de collaboratrice de la première responsable du Bureau de la condition féminine qui fut Marie-Josèphe Lachat.

En Suisse romande, il a souvent été reproché à l'AFDJ de n'avoir qu'un rôle de « petite main » dans le Rassemblement jurassien. S'il est vrai que les femmes de cette association ont beaucoup aidé à remplir la caisse du Rassemblement jurassien, par la confection de travaux féminins, tout en tricotant ou en faisant des cakes, elles parlaient, échangeaient leurs idées, menaient une réflexion qui leur permit de s'engager politiquement lors de l'entrée du Jura en souveraineté, dès le 1er janvier 1979.

En 1974, certaines femmes de gauche, dont la soussignée, ne se reconnaissant plus dans l'AFDJ , créèrent le « groupe femmes », qui en fait était issu du MLF (Mouvement de libération des femmes), mais comme cette dénomination effrayait, il a été choisi le nom de « groupe femmes ». Dans un document publié par ce groupe, celui-ci se définit ainsi :

Nous sommes des femmes, qui se sont groupées face à la difficulté que nous ressentons à résoudre nos problèmes individuellement. Nous abordons dans nos rencontres des thèmes tels que : la contraception, la maternité, l'éducation des enfants, les crèches, le couple, le partage des tâches ménagères. En tant que femmes nous subissons une exploitation spécifique, sommes victimes d'une double journée de travail. (…) Nous pensons indispensable de nous regrouper en un mouvement autonome. Nous unissons notre lutte à celle de tous les exploités et contribuons à une mutation complète de la société passant par le changement des mentalités et la suppression des inégalités sociales.

Marie-Josèphe Lachat
Photo www.rfj.ch/htdocs

En ce qui concerne le projet de mise sur pied d'un Bureau de la condition féminine, le « groupe femmes » était très critique quant à sa réalisation. Il pensait qu'une telle institution, financée par l'Etat, perdrait son indépendance de penser et d'agir.

Aujourd'hui, 40 ans après, avec 23,3% de femmes au Parlement jurassien, le canton du Jura reste en dessous de la moyenne nationale de 26,3% de femmes siégeant dans les parlements cantonaux. Il y a aussi une femme au Gouvernement composé de cinq membres.

Espérons que lors des élections cantonales de cet automne, le nombre de femmes élues augmentera pour atteindre au moins 30% !

Femmes cachées dans les rues de Lausanne

par Simone Chapuis-Bischof

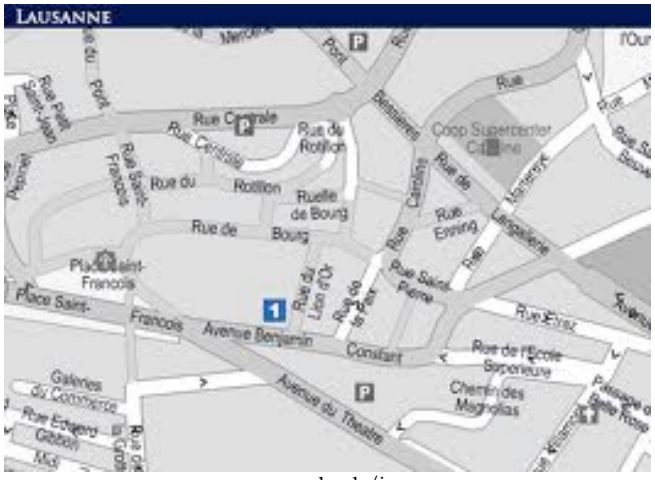

www.google.ch/imgres

Interrogée l'autre jour par une collaboratrice de *George*, la nouvelle revue féministe, sur le nom de **Georgette** donné à une avenue lausannoise (où j'habite), je lui ai redit notre indignation qu'il y ait si peu de rues portant le nom d'une femme et nos interventions répétées pour tenter d'augmenter ce nombre. Mais on nous répondit que décision avait été prise de ne plus donner de noms de personnes – homme ou femme - aux rues de Lausanne. On a un peu compensé depuis quelques années en posant des plaques commémoratives sur des maisons où des personnalités avaient vécu. Ainsi quelques femmes sont sorties de l'oubli : Antoinette Quinche, Alice Bailly, Charlotte Olivier, Catherine Kousmine, celles du bicentenaire (Nora Gross, Cécile Biéler-Butticaz, Hélène Monastier, Charlotte Muret, Marthe Guignard-Berche) et d'autres depuis 2003 comme Catherine de Rumine et Alice Rivaz.

« En fouillant l'histoire de notre bonne ville, on découvre des femmes courageuses qui ont certes dû impressionner leurs contemporains »

Pour en revenir aux noms de rues, on sait que certains sont trompeurs puisque **Georgette** est une rivière, que **Caroline** était un attelage de chevaux et qu'**Eglantine** rappelle le nom d'une maison. La rue **Madeleine** rappelle un couvent fondé par des Dominicains au 13e s et dont l'église était dédié à la sainte Marie-Madeleine. **Sainte-Luce** (avenue et galeries) était le nom d'une villa. L'avenue **Maria Belgia** rappelle une princesse portugaise qui a vécu à Genève mais jamais à Lausanne ! L'avenue de **Solange** honore on ne sait quelle Solange, peut-être une petite fille !

Les seules rues lausannoises honorant des femmes ayant marqué notre histoire sont dédiées à **Jenny Enning** (1810-1880) et **Isabelle de Montolieu** (1751-1831). La première légua à Lausanne une fortune assez considérable pour pouvoir construire 3 écoles dont l'école supérieure de jeunes filles. La seconde fut une écrivaine qui marqua les salons lausannois de l'époque.

En fouillant l'histoire de notre bonne ville, on découvre des femmes courageuses qui ont certes dû impressionner leurs contemporains. Oyez un peu :

• Quartier de Bellevaux : il y avait à Bellevaux un couvent de femmes dont les constructions ont totalement disparu. Il fut fondé en 1207 par Agnès de Gruyère, dans la Vallée de la Louve et prit le nom de Vaux Ste Marie ou Bellevaux. On n'est pas loin de Sauvabelin. On raconte, à propos des dames de Bellevaux, que leurs vaches s'étaient enfuies à Sauvabelin en mai 1513 et que les religieuses durent aller les réclamer en séance plénière du Chapitre de la cathédrale (autorité religieuse).

• Rue de la Borde ; ce nom vient de Grande Borde, nom de la propriété de Louise Bordaz au 16e s.

• Avenue de Béthusy : c'était l'emplacement au 13e s. d'un couvent de femmes.

• Chemin de Chissiez et chemin du Trabandan : au Moyen-âge il y avait là un vaste domaine viticole dépendant d'un couvent de sœurs dominicaines ; installées en 1280, elles déménagèrent à Estavayer, mais gardèrent leur vigne jusqu'en 1847.

• Chemin du Roseneck : une villa de ce nom devint pensionnat de jeunes filles vers 1920. Sa

propriétaire Mlle Ecuyer le transportera par la suite à la villa Beau-Regard (av. de Cour) tout en conservant le nom de Roseneck.
• Avenue de Rosemont : à la fin du 18e, il y avait une villa appelée «Petit-Bien» qui fut reconstruite par Angélique de Charrière de Saussure de Bavois qui la rendit célèbre par les samedis littéraires qu'elle y organisait. En 1846, la villa changea de nom pour devenir Rosemont, démolie en 1938.

Féminisme : quelques flashs *par Simone Chapuis-Bischof*

Bienvenue à George
Le numéro zéro de "La revue de celles qui dépassent les bornes" a paru au début de l'année – le 8 mars 2010 ! - et le numéro 1 est sorti à fin août de même que leur nouveau site : <www.georgemag.ch>
La revue se trouve dans certaines librairies et dans les kiosques Naville.

L'émiliE est en réanimation
Le mensuel féministe «L'émiliE», qui avait mis la clé sous le paillasson l'automne dernier, renaît doublement : le 14 juin 2010 dans le quotidien genevois «Le Courrier» et cet automne sur le Net: la totalité des archives du journal créé en 1912 va être proposée en ligne. www.lemilie.org

Un anniversaire en préparation
Gageons que le 14 juin 2011, 20 ans après la grève des femmes et 40 ans après l'introduction des droits politiques pour les femmes suisses, il y aura une grande fête. Que toutes celles qui veulent participer à l'organisation de cet événement viennent à la Maison de la femme à Lausanne : rencontre tous les 14 du mois en soirée.

Prix «Femmes et médias»
Ayant constaté que les femmes sont sous-représentées dans les médias (22% des personnes évoquées) et que les sujets concernant l'égalité n'ont guère de succès et sont peu abordés (2%), la Conférence romande de l'égalité avait décidé de lancer un prix qui a été remis ce printemps aux lauréates : 1) l'équipe des Quotidiennes, 2) Muriel Mérat pour un « de quoi j'me mêle» RSR et 3) Annick Monod pour un article dans La Liberté sur «La crise mondiale de la pilule».

Une pétition à Fribourg
Le 14 juin dernier, Espace-femmes a remis aux autorités communales une pétition munie de 1032 signatures, demandant que davantage de rues portent des noms de femmes. Les responsables d'Espace-femmes ont également remis une liste de noms de femmes fribourgeoises, suisses ou étrangères qui se sont illustrées d'une façon ou d'une autre dans tous les domaines de la vie politique, économique, scientifique et culturelle.

Des Blâmes *par Simone Chapuis-Bischof*

Blâmons le macho lucernois, ancien politicien de l'UDC : René Kuhn qui vient de lancer une communauté d'intérêts antiféministes et de commettre un livre pour dénoncer la prise de pouvoir (sic) des féministes ; il prétend que la gent féminine ne devrait avoir qu'une préoccupation, se faire belle et jouer de sa féminité pour plaire aux hommes (talons hauts, maquillage, habits sexy, vernis à ongles…). Sa femme, qui vient de Russie, correspond à son idéal, elle est belle, s'occupe du ménage et dépense l'argent de son mari ! Même si cette nouvelle association antiféministe n'est pour l'instant qu'alémanique et qu'elle

comprend moins de 10% de femmes, son site attire les machos et annonce un grand meeting international pour l'automne ! Veillons au grain ! (lu dans l'Hebdo)

L'ODM (Office fédéral des migrations) aurait mérité des blâmes pour avoir, en 2009 – en vertu des accords de Dublin - demandé aux cantons d'exécuter les renvois de personnes à qui l'on refusait l'asile dans le plus grand secret, en les avertissant le jour même de leur renvoi. Vous vous voyez, vous, partir dans l'heure qui suit, sans avoir pris congé d'un ami cher et abandonnant le nid que vous vous étiez malgré tout créé ?

Un petit blâme à Micheline Calmy-Rey qui a dit, le 22 août, qu'un Conseil fédéral composé de 5 femmes serait déséquilibré. Réponse d'un homme (la nôtre aussi) : pendant des décennies, il n'était composé que de 7 hommes ! Déséquilibre qui ne dérangeait pas grand monde !

Débat au Conseil national *par Simone Chapuis-Bischof*

Voté en 2002, le programme d'impulsion fédéral à l'accueil extrafamilial pour enfants avait prévu 200 millions de francs pour 4 ans ; le démarrage des projets dans les cantons a été si lent qu'on n'avait dépensé que 70 millions. Pour les 4 années suivantes, seuls 120 millions étaient prévus ; tout a été utilisé et il y a même une liste d'attente de 180 projets. Il était donc important que le subside voté en 2010 pour janvier prochain soit plus généreux que les 80 millions proposés par le Conseil fédéral. La discussion fut âpre - même l'entrée en matière fut combattue - mais en fin de débat c'est une proposition d'une minorité de la Commission qui l'emporta (celle de Jacqueline Fehr), soit de prévoir 120 nouveaux millions d'aide financière fédérale.

Une Suissesse au Comité de la CEDEF *par Simone Chapuis-Bischof*

Patricia Schulz photo www.unipublic.uzh.ch

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, (CEDEF) est un engagement ferme volontairement pris en décembre 1979 par l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies.

La CEDEF a prévu un dispositif qui contrôle l'application par chaque Etat des dispositions qu'elle contient : un Comité de 23 expert-e-s.

La 46e session de la CEDEF a eu lieu en juillet à New York et la 47e session aura lieu à Genève du 4 au 22 octobre 2010.

Pendant ces sessions, le comité d'expert-e-s examine les rapports que les pays doivent fournir tous les 4 ans et présente des recommandations aux gouvernements sur les mesures à prendre pour améliorer la situation des femmes de leur pays.

Le comité se renouvelle régulièrement et nous avons l'immense joie d'annoncer que Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité figure dans la liste des 12 personnalités récemment nommées. Voici cette liste : 1.Ms. Ayse Feride Acar (Turkey) 2. Ms. Olinda Bareiro-Bobadilla (Paraguay) 3. Ms. Meriem Belmihoub-Zerdani (Algeria) 4.Ms. Naela Mohamed Gabr (Egypt) 5. Ms. Ruth Halperin-Kaddari (Israel) 6. Ms. Yoko Hayashi (Japan) 7. Ms. Ismat Jahan (Bangladesh) 8. Ms. Violeta

Neubauer (Slovenia) 9. Ms. Pramila Patten (Mauritius) 10. Ms. Maria Helena Lopes de Jesus Pires (Timor Leste) **11. Ms. Patricia Schulz (Switzerland)** 12. Ms. Dubravka Simonovic (Croatia)

Nous présentons à notre amie Patricia Schulz nos très vives félicitations et nos vœux nombreux pour l'accomplissement de ce nouveau mandat qui marquera une nouvelle étape dans sa vie : en effet, elle quittera le Bureau fédéral à la fin de l'année et c'est dès 2011 qu'elle mettra à la disposition du Comité de la CEDEF ses vastes connaissances et ses qualifications exceptionnelles.

Peut-on améliorer le droit des femmes en Suisse

par Simone Chapuis-Bischof

Gisèle Halimi décorée Photo J. Deya
www.choisirlacausedesfemmes.org/galerie-photos.html

Parmi les nouvelles acquisitions de *rosa canina*, on verra ce livre de Gisèle Halimi : *La clause de l'Européenne la plus favorisée*. Je voudrais suggérer à des spécialistes – juristes et politiciennes – d'étudier ce livre et d'en comparer les conclusions à la législation suisse correspondante. Je suis persuadée en effet que certaines de nos lois pourraient être améliorées et qu'il y a des idées à prendre dans cette étude fouillée des législations des 27 pays de l'Union européenne.

Gisèle Halimi, qui est à l'origine du mouvement *CHOISIR, LA CAUSE DES FEMMES*, a conçu ce projet de rechercher le meilleur de l'Europe pour les femmes ; elle a dirigé des séminaires, suscité des rencontres et des interviews. Une douzaine de femmes ont collaboré à l'étude, elles ont constitué un réseau de personnalités des 27 pays qu'elles ont interrogées et elles ont rédigé les différents chapitres sous la coordination finale de Violaine Lucas.

L'idée d'établir une clause de l'Européenne la plus favorisée avait déjà été lancée par Gisèle Halimi en 1979, année de la première élection du Parlement européen au suffrage universel.

Après une période consacrée à d'autres combats, l'avocate de Choisir reprend l'idée en 2006 et plusieurs partis représentés au Parlement, ainsi que des commissions s'intéressent à cette idée qui rejoint la «Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (pour 2006-2010)» adoptée la même année par la Commission européenne. Ce document identifie 6 domaines prioritaires :

- **l'indépendance économique**
- **la conciliation vie familiale/ vie professionnelle**
- **la violence**
- **les stéréotypes de genre**
- **l'égalité dans les politiques externes et le développement.**

Le livre publié en 2008 déjà présente l'analyse du droit des 27 pays et dans chaque domaine étudié, l'équipe de CHOISIR a sélectionné le pays qui lui semble avoir la meilleure loi. Par exemple, en ce qui concerne les violences conjugales, c'est l'Espagne ; le viol, c'est la France ; en ce qui concerne l'autorité parentale, c'est l'Estonie ; la prostitution, c'est la Suède ; le harcèlement, la Lituanie. Pour l'inscription de la parité dans la constitution, la Belgique est citée en exemple : un dispositif spécial est prévu qui impose des quotas pour toutes les élections et des sanctions très dissuasives d'irrecevabilité des listes non conformes à la loi.

La spécialiste allemande dit qu'elle est favorable à la clause parce que les discriminations légales entre femmes de deux pays sont insupportables et que l'Europe a bien réussi à introduire une monnaie unique !

Depuis la parution du livre, la clause fait son chemin : Gisèle Halimi et Séverine Dupagny sont allées à Bruxelles et y ont rencontré des député-e-s européen-ne-s, ainsi que la présidente de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres.

Le 23 février 2010, l'Assemblée nationale française a adopté, par un vote solennel et à scrutin public, la proposition de résolution de la clause de l'Européenne la plus favorisée. C'est un signal fort qui est adressé au Gouvernement français et à l'Europe.
Le 13 avril 2010, Gisèle Halimi a été décorée de l'Ordre national du mérite.

Alors, vous, juristes et politiciennes suisses, ne pensez-vous pas que chaque fois que vous constatez une défaillance de notre législation concernant les femmes, vous pourriez consulter ce livre. Il fourmille d'idées ; je suis sûre qu'il pourrait vous inspirer une interpellation au niveau cantonal ou fédéral.

Agenda *par Simone Chapuis-Bischof*

14 septembre 2010 Maison de la femme, 20h, préparation du 14 juin 2011
30 septembre 2010 Maison de la femme, 19h, Forum des associations du CLAFV (Centre de liaison des associations féminines vaudoises)
7 octobre 2010 Maison de la femme, 19h15, Eglantine-café : *«Le pari du dialogue interreligieux»,* Geneviève de Haas
4 novembre 2010 Maison de la femme, 19h15, Eglantine-café : «*Interprètes et médiatrices culturelles : pour qui ? pour quoi?»,* Halina Sandri
20 octobre 2010 Maison de la femme, 14h30, Contacts et culture : *«L'eau, différentes lattitudes, différents problèmes»*, Victor Ruffy
25 novembre 2010 Maison de la femme, 12-14h, lunch organisé par l'Union des femmes : *«Modèles d'intervention autour de la violence conjugale et familiale au Burkina-Faso et à Lausanne.»,* Laure-Anne Guigon
2 décembre 2010, Maison de la femme,19h15, Eglantine-café organisé en collaboration avec l'Association vaudoise des femmes diplômées des universités : *«Les femmes ont-elles besoin de l'ONU ?»,* Sylvie Durrer
15 décembre 2010, Maison de la femme, 14h30, Contacts et culture ; *«UBS, les dessous d'un scandale»*, Myret Zaki
28 et 29 janvier 2011 (attention, les dates indiquées sur le papillon qui vous a été envoyé sont fausses !) Maison de la femme, tout le vendredi et le samedi : Marché aux puces.

Des Louanges *par Simone Chapuis-Bischof*

Glaris à l'honneur
C'est le canton de Glaris qui a la plus grande proportion d'avocates : 34%, alors que la moyenne suisse est seulement de 23,3%. (lu dans l'Hebdo)
Félicitons Fribourg qui a nommé une place proche de la promenade du Guintzet, en l'honneur de Catherine Repond, dite Catillon, brûlée pour sorcellerie en 1731. Le Guintzet était le lieu d'exécution à Fribourg au 18e siècle. (Lu dans le Temps)

Félicitations au Département fédéral des affaires étrangères qui a accepté de nommer un couple en job-sharing, M. et Mme Burgener : elle est ambassadrice de Suisse en Thaïlande, lui est ambassadeur pour le Myanmar et le Cambodge. L'ambassade est à Bangkok.

Le SAJE (Service d'aide juridique aux exilés) mérite, lui, bien des louanges pour tous les recours qu'il a déposés au TAF (Tribunal administratif fédéral) pour toutes ces personnes qui ne pouvaient

plus protester. Les recours déposés contribuent à faire avancer la jurisprudence sans qu'ils aient été forcément admis. Le SAJE a pu observer que les juges du TAF sont allés progressivement à l'encontre de la pratique de «Dublin», c'est-à-dire le renvoi sans notification préalable de la décision. Le 3 février 2010, le tribunal a finalement rendu un arrêt de principe condamnant clairement cette pratique. (lu dans le rapport annuel du SAJE)

Marguerite Narbel *par Laurent Chappuis président du Grand Conseil.*

Au début du mois de juin s'éteignait à Lutry la première présidente du Grand Conseil vaudois. Quelques membres de l'ADF ont assisté à la cérémonie funèbre et le président du Grand Conseil Laurent Chappuis (petit fils de Charles Bettens) a bien voulu nous envoyer l'hommage qu'il a prononcé à la cathédrale. Voici son texte :

HOMMAGE A MADAME MARGUERITE NARBEL

Mesdames et Messieurs, chère famille,

Les Vaudoises ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité en 1959, soit 12 ans avant que, au niveau fédéral, ce même droit soit octroyé aux femmes suisses.

Il a pourtant fallu attendre 1981 pour que le Grand Conseil élise sa première présidente, soit 19 ans après que, aux élections générales de 1962, les premières élues ont accédé au Parlement cantonal.

C'est à Madame Marguerite Narbel que cet honneur est échu, elle qui, députée de 1970 à 1986, avait déjà tracé des sillons en matière d'évolution de la condition des femmes, en suivant des études universitaires et en devenant docteur en biologie.

Madame Narbel a donc, tant au niveau professionnel qu'au niveau politique, œuvré concrètement pour que les femmes fassent leur place et en aient une dans la vie de la cité. Sans féminisme militant, c'est par son engagement, son action et son exemple qu'elle a contribué à l'avancement de la cause des femmes dans notre canton.

Et c'est à la « première première Vaudoise », comme l'a titré 24 Heures samedi, que nous rendons hommage ce jour : une place certes symbolique, mais ô combien significative de l'évolution de notre société durant le 20ème siècle. Ce qui paraît être aujourd'hui évident à nos contemporains ne l'était pourtant pas voici moins de 30 ans… Une évidence que, à titre personnel, j'ai vécue à travers l'engagement de mon grand-père, feu Charles Bettens qui, député durant les années d'après-guerre, s'est ardemment engagé pour que les femmes puissent avoir leur place dans la société et donc aussi dans les sphères du pouvoir. J'éprouve donc aussi une émotion certaine au moment où, président du Législatif cantonal, je suis amené à rendre hommage à une pionnière.

Une pionnière à laquelle ont succédé Mmes Jacqueline Maurer-Mayor, en 1996, avant de devenir la première femme membre du gouvernement, puis Anne-Marie Depoisier, Christiane Jaquet-Berger et Anne Baehler Bech. Et, dans trois semaines, si tout se passe comme prévu, le Grand Conseil devrait élire sa sixième présidente, une représentante libérale comme Marguerite Narbel, en la personne de Claudine Wyssa.

En ce jour de tristesse et de séparation, le Grand Conseil tient à rendre hommage à Madame Marguerite Narbel, à son parcours de vie et d'engagement en faveur d'autrui ; et nous tenons à dire à

sa famille et à ses amis que, par-delà les années, le Parlement lui voue reconnaissance pour son engagement précieux et exemplaire pour la collectivité vaudoise.

Son souvenir restera gravé à jamais dans la mémoire collective.

Lausanne, le 7 juin 2010, Laurent Chappuis, président du Grand Conseil.

Un partenariat pour la sécurité

Elisabeth Ruey-Ray, députée libérale et municipale

Elisabeth Ruey-Ray www.vd.ch

Le 27 septembre 2009, le peuple vaudois à décidé de l'avenir de sa sécurité. C'est à une écrasante majorité qu'il a opté clairement pour un maintien des polices municipales proches du citoyen et une collaboration intensifiée entre les deux polices, cantonale et municipale.

Dans ce difficile dossier qui a mis 13 ans à aboutir, les femmes ont joué un rôle certain et ont largement contribué à le sortir de l'enlisement. Alors que dans une vision quelque peu machiste, les chefs et les troupes de la police cantonale avaient entamé un bras de fer pour imposer de force leur volonté hégémonique et technocratique de centraliser le pouvoir policier, il a fallu la résistance et l'opiniâtreté de quelques femmes politiques pour sortir le dossier de sa logique d'affrontement.

A commencer par la Conseillère d'Etat en charge du projet de réforme des polices vaudoises qui, dès le début de son mandat, a donné le ton : inutile de vouloir passer par la force, l'Etat et les communes sont partenaires. Le projet de réforme sera donc élaboré dans le cadre d'une plateforme réunissant les deux entités. C'est de ce lieu d'échange qu'est né un protocole d'accord définissant les grandes lignes de l'organisation souhaitée sous la forme d'un partenariat et non d'une vision impérialiste.

« Dans un domaine à prédominance masculine comme celui de la police, une vision un peu plus partenariale était nécessaire »

Tout aussi important a été l'action concertée de plusieurs municipales de police, qui aux côtés de leurs collègues masculins ont opposé une farouche résistance à l'initiative des gendarmes de la police cantonale qui voulaient imposer une police unique.

Aujourd'hui la plateforme canton-communes achève ses travaux : le projet de loi sera sur le bureau du Conseil d'Etat d'ici quelques semaines et le Grand Conseil saisi du dossier au début de 2011.

Ce que l'on peut retirer de cette gestation de plus de dix ans (plusieurs projets ont été rejetés dont police 2000), c'est que, dans un domaine à prédominance masculine comme celui de la police, une vision un peu plus partenariale était nécessaire.

C'est ainsi que dans le projet de police 2000 déjà, puis dans l'initiative pour une police unique, nous avons été plusieurs femmes municipales et députées à décrier un projet de réforme qui faisait fi des besoins spécifiques des communes, de leur capacité à gérer leur sécurité avec des corps de police compétents, exercés et surtout proches de la population. Les villes en particulier, quotidiennement confrontées à des problèmes d'insécurité, ont appris avec le temps à les gérer et ont fait l'expérience qu'impliquer d'autres acteurs comme les autorités communales ou intercommunales, les associations de quartiers, les groupes de jeunes, les associations de femmes, etc., permet de mieux résoudre les problèmes en les abordant sur plusieurs plans. Pas uniquement avec la répression, mais aussi avec une approche plus sociale qui requiert une bonne

coordination avec les services de la Ville (écoles, services sociaux, services industriels, travaux, etc.), avec les transports publics, etc.

La réforme que nous avons voulue est celle qui privilégie l'esprit de partenariat. Agir en partenaire c'est donner la vraie place à l'autre, reconnaître son identité et sa valeur. Sans partenariat, on donne raison à La Fontaine : la raison du plus fort est toujours la meilleure.

Faire une place à l'autre en reconnaissant qu'il a peut-être aussi raison, qu'il a quelque chose à apporter, le considérer comme son égal n'est pas futile. Dans la réforme policière, en cherchant l'égalité, les femmes engagées dans ce dossier ont largement contribué à orienter le projet vers un réel partenariat, entre le canton et les communes mais aussi entre les deux polices, l'une plus orientée vers l'intervention, l'autre vers le service à la population.

L'autorité ne s'impose pas par la force ou la contrainte, mais par le respect. Fermeté, constance, courage ont été les valeurs relevées jusqu'ici et j'observe qu'en politique ce sont souvent des femmes qui se démarquent par ces qualités.

Le développement de l'accueil extrafamilial dans le canton de Vaud - le point en 2010

par Doris Cohen-Dumani, présidente de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants

Une loi novatrice sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a été adoptée en juin 2006 dans le canton de Vaud. En associant directement les entreprises à un projet de société d'envergure, le système vaudois joue un rôle pionnier en Suisse.

La LAJE a fait suite – entre autres - à une motion que je déposai en 2000 afin de débloquer un dossier prioritaire pour la politique familiale. Reflet d'une intention politique forte et convergente en faveur du déploiement de structures d'accueil de jour destinées aux enfants de moins de 12 ans. Elle a pour objectif :

- la création, dans un délai de 5 ans, de 2'500 places supplémentaires pour l'accueil collectif préscolaire, parascolaire et l'accueil familial de jour ;
- la promotion de la qualité des milieux d'accueil de jour des enfants.

Quatre ans après l'entrée en vigueur de la loi, le Conseil de Fondation (FAJE) dresse un premier bilan : L'objectif de 2'500 places est largement atteint, en effet :

- *Plus de 4000 places de plus à l'horizon fin 2011*

Sur la base des plans de développement des réseaux, 3'000 places supplémentaires d'accueil collectif préscolaire, parascolaire seront créées d'ici fin 2011. Avec l'accueil familial de jour, on peut s'attendre à la création de plus de 4000 places à cet horizon.

- *Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) : un rôle de catalyseur*

La FAJE est en mesure de réaliser pleinement sa mission légale, soit de favoriser et coordonner le développement de l'offre, en subventionnant les différentes structures d'accueil de jour par l'intermédiaire des 28 réseaux reconnus. Elle œuvre aussi à la promotion de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, d'où l'implication des entreprises qui sont associées pour la première fois à un projet de société d'envergure. Ce partenariat constitue une forme inédite de coopération dans le secteur de l'accueil de jour et propulse le canton de Vaud au rang de pionnier sur le territoire national.

▪ *Un financement original et incitatif*

Singularité vaudoise, grâce à la participation de l'ensemble des entreprises du canton, de l'Etat et des communes, mais aussi de la Loterie romande, la FAJE est à même de subventionner l'accueil de jour via les réseaux reconnus et d'accorder une aide au démarrage de nouvelles places d'accueil collectif. Ainsi en 2009, les ressources de la FAJE se montent à plus de 35 millions de francs.
Le tableau ci-dessous montre la répartition entre les différents contributeurs.

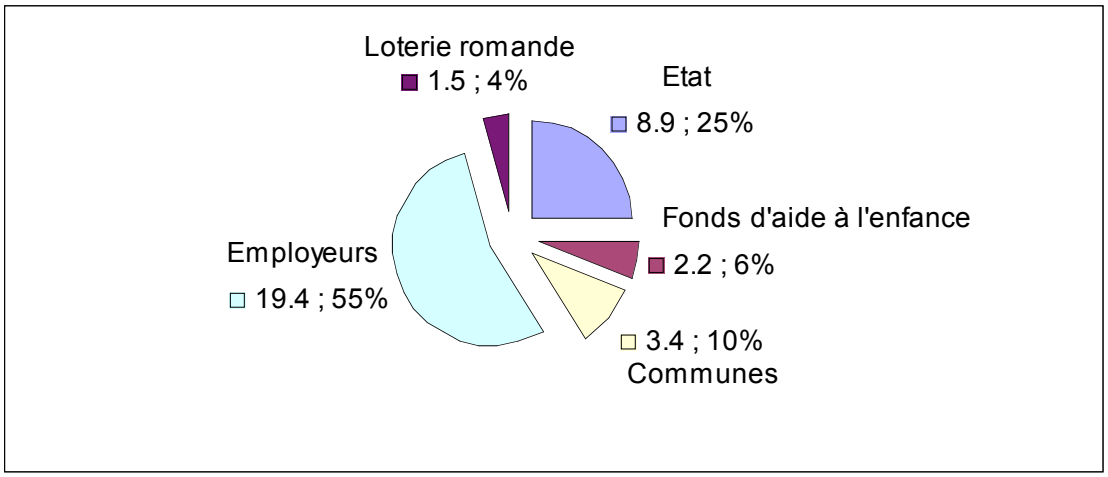

▪ *Répartition des places d'accueil*

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution depuis le début 2007, du nombre de places d'accueil préscolaire, parascolaire et familial subventionnées dans le canton.

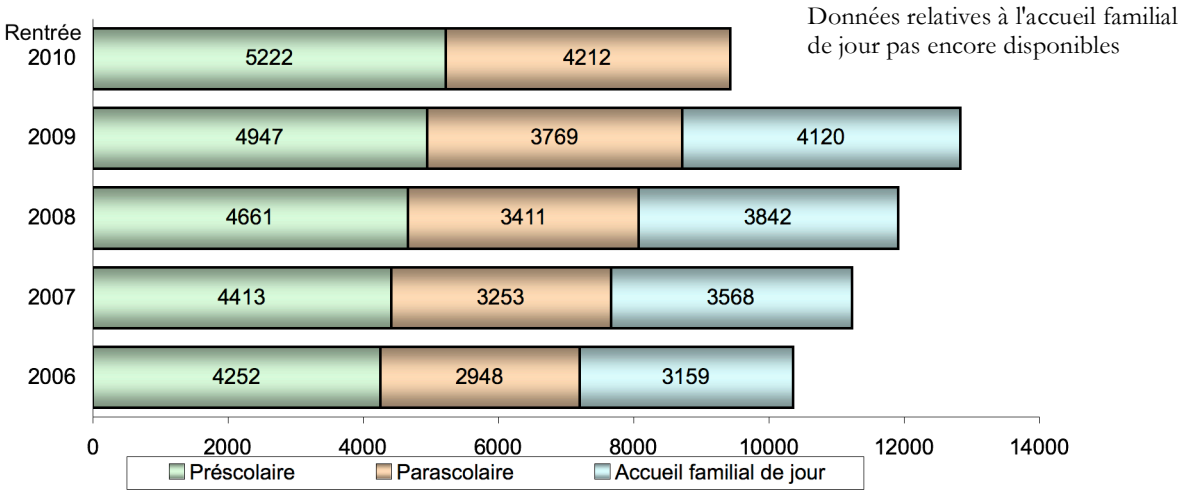

On peut constater que ce sont déjà 960 de places d'accueil préscolaire, 1264 d'accueil parascolaire et 961 places d'accueil familial qui ont été créées dans les réseaux reconnus par la FAJE.

▪ *Le programme d'impulsion de la Confédération – un appui important à la politique du canton*

La dynamique très positive impulsée par la LAJE a bénéficié de l'effet incitatif du financement de la Confédération. Le canton de Vaud est, avec Zurich, celui qui a créé le plus de nouvelles places. La mise en synergie des moyens de la Confédération et de l'aide au démarrage accordé par la FAJE a assurément stimulé le développement de l'offre dans tout le canton.

- *Un intérêt croissant de la part des entreprises*

La conciliation travail/famille est au cœur des préoccupations de plus en plus d'entreprises. Dans cette optique, celles qui souhaitent mettre à disposition de leurs collaborateurs des places d'accueil sont toujours plus nombreuses. Qu'elles disposent de leur propre structure d'accueil, comme par exemple Bobst, Orange, BCV, Nestlé, EOS, l'Université de Lausanne et EPFL ou qu'elles aient accès à des places d'accueil pour leurs employé-e-s, comme par exemple le CIO, le CHUV, la ville de Lausanne, le Crédit suisse, la Pharmacie de Grandson, les entreprises ou collectivité publique, en leur qualité d'employeurs, ont l'obligation d'être liées à un réseau d'accueil pour bénéficier des subventions de la FAJE.

Le nombre de places d'accueil demeure encore insuffisant! Notre priorité est d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande pour mieux répondre aux besoins des familles ainsi que d'atténuer les disparités tarifaires dans les différentes régions.

Note de la rédaction *En 1991, pour appuyer deux motions concernant les structures d'accueil de la petite enfance, l'ADF-Vaud lance une pétition urgente dont les derniers mots étaient «L'élaboration d'une politique cantonale de la petite enfance lui paraît particulièrement souhaitable». En quelques jours, nous avions récolté 110 signatures. Nous avons déposé cette pétition en janvier 1991, le même jour qu'une autre pétition de parents concernés, ainsi que de milieux universitaires. Philippe Biéler, ancien président d'une crèche, pas encore conseiller d'Etat, membre de l'ADF, accompagnait les pétitionnaires.*

En 1997, Philippe Biéler, en charge du Département de la prévoyance sociale répond au dossier alourdi de quelques motions et proposera un certain nombre de mesures réalisables en 1998-99.
Mais ce fut insuffisant puisque dès le début du 2e millénaire, le sujet est repris... et aujourd'hui Doris Cohen-Dumani conclut son article en redisant « Le nombre de places d'accueil demeure insuffisant».

Les « femmes-bibliothécaires » à cheval *par Viviane Schusselé*

Photos Pack Horse Library Project

Le 24 octobre 1929, c'est le jeudi noir, jour de l'effondrement de la bourse qui va entraîner les Etats-Unis dans une crise sans précédent. La grande dépression provoquera de multiples suicides, 13 millions de chômeurs et 2 millions de sans-abri.

En 1932, Franklin Delano Roosevelt succède à Herbert Hoover à la présidence des Etats-Unis. Dès 1933 il décrète ce que l'on nommera le New Deal qui institue des mesures propres à endiguer la crise.

Le 6 mai l935, par un nouveau décret. est créé le *WAP* (Works Progress Administration) le plan d'aide social par le travail. Beaucoup de travailleurs de force trouvent ainsi de l'embauche sur de nombreux chantiers ouverts dans tous le pays.

Lorena Hickok, journaliste et amie d'Eleanor Roosevelt fut chargée de faire un rapport sur les conditions de travail dans le Kentucky, région pauvre parmi les pauvres. Elle constata que si les hommes trouvaient des emplois, il n'en était pas de même pour les femmes.

En 1935 fut créé le Pack Horse Library Project « Bibliothécaires à cheval », organisme confié aux femmes qui sont chargées de fournir des livres et des magazines dans les régions reculées et escarpées de l'est du Kentucky, alors dépourvues d'infrastructure routière, d'électricité, de radio et de téléphone.

Ces « femmes-bibliothécaires », dont le salaire mensuel était de 28 $, parcouraient entre

80 et 120 km. par mois, à cheval ou à mulet et ce, par tous les temps. Leur passage était impatiemment attendu par les habitants de ces régions et certains, qui étaient analphabètes, purent, grâce aux livres illustrés destinés aux enfants, apprendre à lire.

Les femmes-bibliothécaires s'approvisionnaient dans les bibliothèques des chef-lieux de comté. Par chef-lieu, 5'000 à 10'000 lecteurs se partageaient 800 livres. Le choix était constitué de livres endommagés,de magazines maintes fois lus dont les grandes bibliothèques ne voulaient plus, ainsi que de vieux manuels scolaires et religieux. Comme le WPA ne subsidiait que les salaires, il n'y avait pas d'argent pour renouveler le stock. Aussi les cavalières mirent elles-mêmes en page des fascicules contenant des recettes, des extraits d'articles de journaux, des anecdotes etc ; leur distribution incitèrent les habitants à faire de même.

En 1936, la présidente du PTA (Association des parents d'élèves) du Kentucky, Lena Nofcier, consciente de cette pénurie institua un « penny fund plan » demandant 1 penny à tous ses membres. Elle récolta aussi des fonds auprès d'autres associations. Cet argent permit non seulement le renouvellement du stock mais huit engagement de « bibliothèques à cheval » supplémentaires.

A l'apogée du programme on comptait 30 bibliothèques itinérantes desservant près de 100'000 habitants. Malgré ce succès les « femmes-bibliothécaires » durent cesser leur activité en 1943 faute des subsides du WPA.

Sources : Kentucky Department of Libraries and Archives
Livre : Down Cut Shin Creek: « The pack horse librarians of Kentucky »
Merci à Séverine Schusselé Filliettaz pour sa suggestion d'article

Appels à nos membres *par Viviane Schusselé*

@Afin que nous puissions vous tenir au courant de nos activités en dehors de la Gazette et de nos courriers habituels, auriez-vous l'amabilité de nous transmettre **vos adresses de couriels**. Pouvez-vous les envoyer à adf-vaud@bluewin.ch. Par avance, merci beaucoup.

Si vous avez des idées d'**articles** pour la Gazette, n'hésitez pas à prendre la plume. Vous pouvez nous les transmettre à l'adresse suivante : adf-vaud@bluewin.ch

Chassez le féminisme, il revient au galop *par Simone Chapuis-Bischof*

Ce joli slogan figure en en-tête sur le site de Feminista.
C'est pas mal trouvé : depuis quelques années, plusieurs groupes féministes ont disparu (les combattantes étant parties dans la vie professionnelle, familiale…), mais des féministes, il en reste toujours. Et voilà qu'un nouveau groupe constitué en 2009 a réussi son galop d'entrée le 14 juin dernier : c'est Feminista. Associées à la Marche mondiale, les militantes de ce groupe ont distribué des tracts dès l'aube à la gare de Lausanne, ont pris le train pour Berne et ont décerné un CARTON ROUGE aux autorités de la part des femmes. Le Conseil national discutait, le 14 juin, du financement de l'accueil de la petite enfance. C'était l'occasion de refuser – une fois de plus - que les économies se fassent sur le dos des femmes. Voyez la belle image de cette manifestation :

ADF-Vaud

Mise en pages : Viviane Schusselé, vschussele@bluewin.ch
Envoi Gazette : Gabrielle Ethenoz, Floriane Pariat
Corrections : Floriane Pariat
Impression : Imprimerie offset Ph. Afonso

Je désire adhérer à l'ADF-Vaud (cotisation annuelle CHF 40-.) ccp 10-23980-5

Nom Prénom ……

Rue……

No Postal Localité……

No de Tél. @……
A envoyer à Viviane Schusselé, ch. des Arnoux 8, 1867 Ollon
Tél. 024 499.22.92 Fax 024 499.23.11E.mail adf-vaud@bluewin.ch

Notre site internet : http://www.adf-vaud.ch